

Nantes, le 15 mai 2024

**Fonds européen de développement régional (FEDER)
Fonds social européen plus (FSE+)
Fonds pour une transition juste (FTJ)**

Etat d'avancement du programme régional FEDER FSE+ FTJ 2021-2027

POUR INFORMATION

Contexte

Après trois années de discussion au niveau européen, les textes règlementaires régissant la politique de cohésion ont été adoptés le 30 juin 2021, soit six mois après la date prévue d'éligibilité dans les règlements (1^{er} janvier 2021). Ils ont permis aux autres étapes de lancement des nouveaux programmes de se réaliser : adoption de l'accord de partenariat le 2 juin 2022, adoption du programme régional FEDER FSE+ et FTJ des Pays de la Loire le 20 octobre 2022

Le comité de suivi de lancement du programme s'est déroulé le 10 novembre 2022 permettant l'ouverture du portail des aides pour le dépôt des dossiers FEDER et FSE+ et le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le FTJ jusqu'au 30 juin 2023.

Cet appel à manifestation d'intérêt pour le FTJ a permis de présélectionner 11 projets sur le territoire du pacte de Cordemais pour un montant prévisionnel de subvention européenne demandé de 60 M€, mais une enveloppe disponible de 46 M€. Le dépôt des dossiers de demande d'aide est en cours pour leur instruction.

L'appel à projets sur les territoires ruraux au titre de l'objectif spécifique 5.2 du FEDER a également été lancé au printemps 2023 et a permis la présélection de 20 dossiers répondant aux critères du cahier des charges. La répartition des dossiers présélectionnés permet d'assurer un équilibre territorial entre les 5 départements de la Région. Les dossiers de demande d'aide complets sont en cours de dépôt pour leur instruction.

Un second appel à projets FEDER pour les projets de Recherche & Développement individuels des PME ligériennes a été lancé en fin d'année 2023. Il a permis de présélectionnés au printemps 2024, après une phase d'analyse approfondie, six projets innovants répartis sur le territoire régional. Ils contribueront à des avancées dans le domaine de la santé du futur et de la transition environnementale. Les dépôts de demande d'aide complets pour les porteurs de projets lauréats sont en cours.

L'année 2023 a donc été l'occasion d'un lancement opérationnel de la mise en œuvre du programme régional FEDER FSE+ et FTJ. Elle a notamment permis d'ouvrir la plateforme du portail des aides pour le dépôt des demandes d'aide à la suite du comité de suivi d'installation. Les travaux sur le système d'information se sont également fortement poursuivis sur l'année 2023 et le début de l'année 2024 pour franchir les différentes étapes de traitement d'un dossier jusqu'à son conventionnement. Les demandes de paiement peuvent également être déposées pour le FEDER et le FSE+.

Etat d'avancement du programme régional

A ce jour, l'état d'avancement du programme régional par fonds est le suivant (nombre de dossiers de demande d'aide dans le système d'information) :

Fonds	Demande d'aide en cours de saisie	Demande d'aide déposée / en cours d'instruction	Validée	Total
FEDER	119	224	38	381
FSE+	20	6	3	29
FTJ	3	4		7
Total	142	234	41	417

Depuis 2023, la programmation est effective pour le fonds européen de développement régional (FEDER) et le fonds social européen plus (FSE+).

Concernant le fonds pour une transition juste (FTJ), les projets présélectionnés lors de la première phase de l'AMI sont en cours de dépôt sur la plateforme du portail des aides ; les premières programmations des dossiers devraient intervenir à partir de cet été.

Concernant le FEDER et le FSE+, le nombre de dossiers en cours de saisie ou d'instruction montre que les attentes sur le territoire sont fortes et que la programmation devrait rapidement atteindre des seuils permettant un rythme plus soutenu pour atteindre les objectifs de réalisation des dépenses prévus à fin 2025. Cette dynamique devrait prendre son rythme de croisière à compter de l'été / automne 2024, une fois les dossiers de la programmation précédente traités et l'appropriation du cadre de gestion 2021-2027 finalisée.

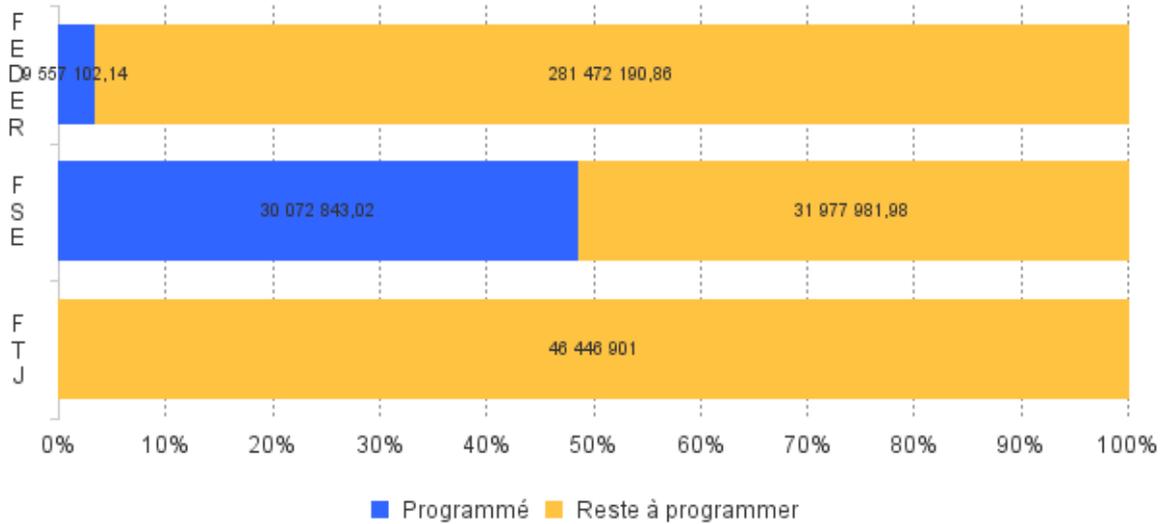
En effet, fin 2024, les données de réalisation serviront à l'éventuelle révision à mi-parcours ainsi qu'à la libération de la part de flexibilité mise en suspens dans la maquette financière pour les années 2026 et 2027.

A ce jour, l'état d'avancement de la programmation des dossiers sur le programme régional, par fonds, est le suivant :

Fonds	Montant maquette UE sans assistance technique	Montant programmé	Pourcentage programmé	Reste à programmer
FEDER	291 029 293,00 €	9 557 102,14 €	3,28%	281 472 190,86 €
FSE	62 050 825,00 €	30 072 843,02 €	48,46%	31 977 981,98 €
FTJ	46 446 901,00 €			46 446 901,00 €
TOTAL FEDER,FSE, FTJ	399 527 019	39 629 945,16		359 897 073,84

Le taux de programmation sur l'ensemble du programme régional est de **9,91%**.

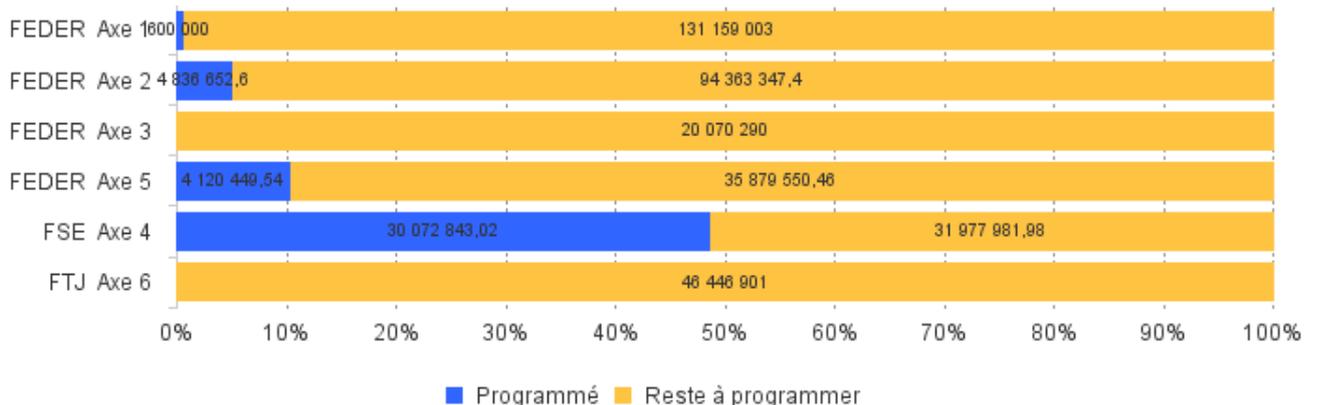
Situation de la programmation FEDER/FSE globale par rapport à la maquette



De manière plus détaillée, par axe, l'avancement est le suivant :

Fonds	Axe	Montant maquette UE sans assistance technique	Montant UE programmé	Pourcentage programmé	Reste à programmer
FEDER	1	131 759 003,00 €	600 000,00 €	0,46%	131 159 003,00 €
FEDER	2	99 200 000,00 €	4 836 652,60 €	4,88%	94 363 347,40 €
FEDER	3	20 070 290,00 €			20 070 290,00 €
FEDER	5	40 000 000,00 €	4 120 449,54 €	10,30%	35 879 550,46 €
FSE	4	62 050 825,00 €	30 072 843,02 €	48,46%	31 977 981,98 €
FTJ	6	46 446 901,00 €			46 446 901,00 €
TOTAL FEDER,FSE,FTJ		399 527 019	39 629 945,16		359 897 073,84

Situation de la programmation par rapport à la maquette 21-27



Légende :

Axe 1 FEDER : Une Europe plus innovante (recherche et développement, numérique, PME)

Axe 2 FEDER : Une Europe plus verte (rénovation énergétique, énergies renouvelables, réseaux énergétiques, prévention des risques, biodiversité, économie circulaire, gestion de l'eau)

Axe 3 FEDER : Une Europe plus verte (mobilité urbaine durable)

Axe 5 FEDER : Une Europe plus proche des citoyens (attractivité des zones urbaines, attractivité des zones rurales)

Axe 4 FSE+ : une Europe plus sociale (création d'entreprise, orientation, formation, santé)

Axe 6 FTJ : Accompagnement à la transition vers la neutralité carbone (territoire du pacte de Cordemais)

L'année 2025 sera la première année des cibles à atteindre pour éviter le dégageant d'office.

Ces objectifs sont beaucoup plus élevés que pour la période 2014-2020, tout particulièrement pour le FTJ dont la moitié de l'enveloppe est liée à la relance européenne et devra être consommée avant fin 2026.

Pour les atteindre, la Région a activé tous les leviers de simplification à sa disposition, en développant notamment les barèmes standards de coût unitaire (BSCU) afin de forfaitiser le plus possible la dépense sur les opérations dans un souci d'allègement des opérations de gestion, de justification et de vérification pour le porteur et pour l'autorité de gestion. Cet effort de simplification sera poursuivi dans les prochains mois pour tenir compte de la trajectoire de consommation.

Ainsi, la version 2 du programme, approuvée par la Commission européenne en juin 2023, a intégré les deux BSCU validés par l'ANAFE (ex-CICC) : dépenses de personnel pour FEDER, FSE+ et FTJ ainsi que formation professionnelle des demandeurs d'emploi pour le FSE+. La Région a également été pionnière dans la mise en place d'un BSCU dédié à la rénovation énergétique des logements sociaux. Ce travail de simplification sera poursuivi et d'autres BSCU ou mesures de simplification seront probablement pris et mis en œuvre.

A ce jour, la plateforme du portail des aides a été ouverte pour le dépôt des demandes de paiement pour le FEDER et le FSE+ et a permis le dépôt des premières demandes de paiement. Les premiers paiements pour le FSE+ ont eu lieu en avril dernier.

Fonds	Demande de paiement en cours de saisie	Demande de paiement déposée / en cours d'instruction	Validée / payée	Total
FEDER	2			2
FSE+	6	3	1	10
FTJ				
Total	8	3	1	12

Le règlement (UE) 2024/795 du Parlement européen et du Conseil du 29 février 2024 établissant la plateforme Technologies stratégiques pour l'Europe (STEP) et modifiant la directive 2003/87/CE et les règlements (UE) 2021/1058, (UE) 2021/1056, (UE) 2021/1057, (UE) n°1303/2013, (UE) n°223/2014, (UE) 2021/1060, (UE) 2021/523, (UE) 2021/695, (UE) 2021/697 et (UE) 2021/241) a introduit un certain nombre de modifications dans la mise en œuvre des programmes européens, au titre de 2014-2020 (report de la clôture) et au titre de 2021-2027. Il est entré en vigueur au 1^{er} mars 2024. Ce nouveau règlement permet des assouplissements concernant l'éligibilité des grandes entreprises dans le cadre de la programmation 2021-2027 du FEDER et du FTJ. Il donne également la possibilité d'utiliser le FSE+ pour soutenir les investissements relatifs au développement des compétences dans le domaine des technologies à zéro émission nette, ainsi que la formation des jeunes.

Les autorités de gestion qui le souhaitent peuvent ainsi modifier leur programme 2021-2027 afin d'y insérer des priorités dédiées à STEP, et bénéficier de la sorte d'un préfinancement unique de 30% l'année de la modification du programme, ainsi que d'un taux de cofinancement maximal de 100% pour cette nouvelle priorité.

La Région a engagé une réflexion de la mise en œuvre de son programme d'ici l'été pour examiner l'opportunité d'intégrer une priorité STEP dans son programme régional et de l'ajuster le cas échéant.